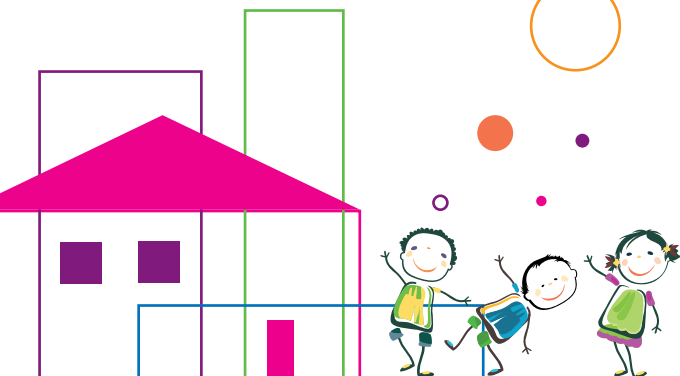


ACCUEIL D'ENFANTS



GUIDE DE LA SÉCURITÉ ET DES BONNES PRATIQUES



Rejoignez-nous sur allier.fr  

Allier, le département où vos projets ont des valeurs.





La bientraitance

« La bientraitance repose sur un ensemble d'attitudes, de comportements, de gestes ou de paroles susceptibles d'être proposés à l'autre pour l'aider à se développer, à se construire ou plus simplement à être lui-même, sur les bases d'une sécurité et d'une confiance intime lui permettant d'exister au mieux de ses ressources et de ses capacités physiques, intellectuelles et morales ».

Jacques Salomé





Bien traiter, c'est s'occuper de l'enfant de façon attentionnée.

Identifier ses émotions à travers ses pleurs, ses cris, ses colères, ses refus, ses rires.

Écouter l'enfant avec patience et bienveillance.

Nourrir, c'est proposer à l'enfant une alimentation adaptée à son âge, à ses goûts, à son appétit, dans une relation détendue.

Tolérer, c'est accepter l'enfant avec ses particularités familiales, physiques, comportementales.

Respecter son intimité, ses rythmes de sommeil, de repas.

Accueillir l'enfant avec chaleur et disponibilité.

Inventer un espace pour garantir la sécurité et l'éveil de l'enfant.

Transmettre aux parents le déroulement de la journée de leur enfant en prenant le temps de dialoguer.

Accompagner le développement et l'épanouissement de l'enfant.

Nommer, c'est mettre des mots sur ce que l'enfant vit au cours de la journée : ses joies, ses peines, ses découvertes...

Communiquer, c'est échanger dans un climat de confiance avec l'enfant et sa famille.

Éduquer, c'est aider l'enfant à grandir et savoir comment donner des limites.





Sommaire

Sécurité à l'intérieur p 6

Cuisine	p 7
Salle de bains, toilettes	p 8
Salle de séjour	p 9
Chambres	p 10
Escaliers, mezzanines, fenêtres	p 11

Sécurité à l'extérieur p 12

Clôtures et portes	p 13
Terrasses, balcons, aménagements	p 14
Piscines et points d'eau	p 15

Équipement p 16

Matériel et jouets	p 17
--------------------------	------

Environnement p 18

Hygiène du logement, plantes	p 19
Animaux	p 20

Transport p 21

En voiture, à pied	p 22
--------------------------	------



Sécurité à l'intérieur





La cuisine



Un enfant ne reste pas seul dans une cuisine !

Les éléments de danger sont mis hors de portée des enfants. Quelques exemples :

- **les produits d'entretien** : les mettre en hauteur ou installer un butoir de sécurité ;
- **les produits toxiques** : les laisser dans les bouteilles d'origine ;
- **les portes de four** : mettre une grille de protection si elle est accessible à l'enfant ;
- **les tables de cuisson** : queues de casseroles tournées vers l'intérieur lorsqu'elles sont sur la cuisinière ;
- **les appareils électroménagers** : les débrancher ;
- **les bouteilles de gaz** : vérifier le tuyau de raccordement et sa date de péremption ;
- **les boissons alcoolisées, cacahuètes, pistaches...** : risque d'intoxication, d'inhalation, d'étouffement.

LES BRIQUETS, LES ALLUMETTES, LES COUTEAUX, LES CISEAUX ET LES SACS EN PLASTIQUES SONT DES OBJETS DANGEREUX POUR LES ENFANTS !





La salle de bain et les toilettes



Un enfant ne reste pas seul dans une salle de bain !

Ci-dessous une liste des éléments de danger qui doivent être mis hors de portée des enfants :

- **les médicaments** : ils doivent être rangés dans une armoire à pharmacie fermée à clef ;
- **les produits de toilettes et les cosmétiques** ;
- **les produits de nettoyage** ;
- **le sèche-cheveux, le rasoir et tout appareil électrique** doivent être débranchés.

Il faut être vigilant à la température de l'eau qui sort des robinets : il y a risque de brûlures graves.

**L'ENFANT PEUT SE NOYER
DANS QUELQUES CENTIMÈTRES D'EAU !**





La salle de séjour et toutes autres pièces



Les éléments de danger sont mis hors de portée des enfants.

Ci-dessous une liste des éléments de danger qui doivent être mis hors de portée des enfants :

- **les prises électriques** (cache-prises ou éclipses) ;
- **les rallonges électriques et les lampes** ;
- **les petits bibelots fragiles** ;
- **les armes à feu** doivent être déchargées, les cartouches doivent être rangées ;
- **les cordelettes de rideaux** ;
- **le fer à repasser** : il ne faut pas repasser en présence des enfants ;
- **les angles saillants des meubles** : à protéger.

**CHEMINÉE, INSERT, POÊLE, CHAUFFAGE
D'APPOINT SONT IMPÉRATIVEMENT
PROTÉGÉS OU INACCESSIBLES !**





Les chambres



Les lits superposés ou en mezzanine sont interdits avant 6 ans. (Décret 99.465 du 02/06/1999)

Le couchage : ne pas attacher l'enfant. Coucher l'enfant sur le dos.

Sont obligatoires :

- **un lit individuel en bon état** pour chaque enfant avec un matelas ferme, sans oreiller, ni couette pour les enfants de moins d'un an (éviter les tours de lits) ;
- **les barreaux verticaux des lits doivent être espacés de 9 cm maximum.**

IL FAUT ÊTRE VIGILANT AUX RISQUES D'ÉTRANGLEMENT AVEC LES COLLIER, LES CORDELETTES DE TÊTE !





Escaliers, mezzanines

Sont obligatoires :

- **les garde-corps** : ils doivent être installés à 1,10 m au-dessus du sol au minimum ;
- **une barrière de sécurité rigide et adaptée** (norme AFNOR) doit être installée en haut et en bas des escaliers ;
- **les barreaux verticaux doivent être espacés de 9 cm maximum.**

Les fenêtres

Les fenêtres dangereuses doivent être équipées d'un entrebâilleur ou d'un garde-corps rehaussé à 1,10 m (risque de défenestration).

AUCUN MEUBLE, NI OBJET QUI PUISSE SERVIR DE MARCHE-PIED À L'ENFANT NE DOIT ÊTRE PLACÉ SOUS UNE FENÊTRE !





Sécurité à l'extérieur





Clôtures et portes de garage électrique

Les enfants doivent avoir accès à un espace extérieur sécurisé.

Ci-dessous quelques conseils :

- l'espace extérieur accessible aux enfants doit être protégé par une clôture infranchissable ;
- la hauteur de la clôture et du portail doit être de 1,30 m minimum ;
- les barreaux verticaux doivent être espacés de 9 cm maximum ;
- les fermetures de portes, portails et de portillons doivent être sécurisées et infranchissables.

**IL FAUT FAIRE ATTENTION AU SYSTÈME
DE FERMETURE ÉLECTRIQUE SANS BLOCAGE
DE SÉCURITÉ (PORTE DE GARAGE) !**





Terrasses, balcons, aménagements

Leur accès doit être protégé et sécurisé.
Ci-dessous quelques exemples :

- la hauteur de rambarde d'un balcon ou d'une terrasse doit être supérieure à 1,10 m ;
- les caves, sous-sols et abris de jardins doivent être fermés ;
- les matériels et produits agricoles de jardinage, de bricolage, les échelles et tas de bois doivent être inaccessibles.

**IL FAUT AVOIR UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE
EN CAS D'INUTILISATION D'UN BARBECUE !**





Piscines et points d'eau



Un enfant ne doit jamais être seul près d'une piscine ou d'un point d'eau.

Toutes les piscines et autres points d'eau doivent être protégés, conformément au règlement départemental.

- **toutes les piscines et les points d'eau sont obligatoirement protégés** : des barrières de 1,10 m minimum sont à prévoir et à fixer à plus d'un mètre du bord du point d'eau ;
- **il faut enlever les échelles d'accès ;**
- **les portillons doivent être fermés.**

Les produits d'entretien des piscines doivent être mis hors de portée des enfants.

**IL FAUT PROTÉGER TOUS LES ACCÈS
AUX POINTS D'EAU, Y COMPRIS LES MARES,
LES COURS D'EAU, LES BASSINS, LES PUITTS,
LES PISCINES EN KIT OU GONFLABLES....
LES PETITES PISCINES GONFLABLES DOIVENT
ÊTRE VIDÉES APRÈS CHAQUE UTILISATION !**



Équipement





Matériel et jouets

Ci-dessous quelques conseils :

- **le matériel de puériculture utilisé doit être homologué ;**
- **il faut faire attention aux « faux amis » :** les chaises hautes, les tables à langer... qui peuvent être dangereux ;
- **les jeux et jouets doivent être adaptés à l'âge de l'enfant,** en bon état et doivent être conformes aux normes de sécurité ;
- **les jouets détériorés doivent être jetés ;**
- **le nettoyage du matériel doit être régulier ;**
- **ne pas installer de siège, transat ou couffin sur une table, un fauteuil ou un canapé.**

Il ne faut pas laisser à portée des enfants des perles, des billes, des petits objets et des piles...

**UN ENFANT NE DOIT JAMAIS ÊTRE SEUL
PRÈS DES AIRES DE JEUX EXTÉRIEURES.
L'UTILISATION DES TROTTEURS
EST FORTEMENT DÉCONSEILLÉE !**



Environnement





Hygiène du logement

Le logement doit toujours être propre et aéré tous les jours.

**IL EST INTERDIT DE FUMER EN PRÉSENCE
DES ENFANTS ET LE LOGEMENT DOIT ÊTRE
ASSAINI POUR NE PAS LES EXPOSER
AU TABAGISME PASSIF !**

Les plantes

Beaucoup de plantes sont toxiques : renseignez-vous.

**IL FAUT AVOIR UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE
POUR LES PLANTES AVEC DES BAIES
DE COULEUR VIVE. ELLES SONT SOUVENT
ATTIRANTES ET TOXIQUES.**





Les animaux



Ne jamais laisser un enfant seul avec un animal !

- les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits ;
- pour les autres chiens, toutes les mesures de sécurité doivent être prises (espace de vie différent, veiller à l'éducation de l'animal, vaccinations à jour, traitement antiparasitaire régulier...) ;
- l'animal doit être surveillé par un vétérinaire ;
- ses vaccinations doivent être à jour.

Un vétérinaire doit certifier que la présence d'un Nouvel animal de compagnie (NAC) est bien compatible avec l'accueil d'un jeune enfant.

TOUS LES ANIMAUX SONT POTENTIELLEMENT DANGEREUX. FAIRE TRÈS ATTENTION !





Transport





En voiture



Ne jamais laisser un enfant seul dans une voiture.

Les sièges-auto et les réhausseurs sont homologués et adaptés au poids de l'enfant.

Ils sont utilisés pour le transport de chaque enfant en voiture.

Le véhicule utilisé doit être adapté au nombre de places autorisées par l'assurance.

Tout transport nécessite une autorisation écrite des parents.

À pied

**PAS PLUS DE DEUX ENFANTS EN PLUS
D'UNE POUSSETTE OU D'UN LANDAU
ÉQUIPÉS D'UN MARCHEPIED !**



Guide de la sécurité et des bonnes pratiques

Listes des numéros utiles

Samu : 15

Pompiers : 18

Médecin d'astreinte : 04 70 48 57 87

Centre anti-poison de Lyon : 04 72 11 69 11

Liste des Unités territoriales d'action sociale

UTAS NORD ALLIER et UTAS MOULINS AGGLOMÉRATION

Château de Bellevue

03400 YZEURE

Tél : 04 70 34 15 70

UTAS OUEST ALLIER et UTAS MONTLUÇON AGGLOMÉRATION

11 rue de Desaix

03100 MONTLUÇON

Tél : 04 70 34 15 00

UTAS SUD ALLIER et UTAS VICHY AGGLOMÉRATION

71 allée des Ailes

03200 VICHY

Tél : 04 70 34 15 50